

Responsable de structures sportives

RNCP16787 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	315p
Code(s) ROME	M1503, G1403, M1205, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	28/04/2016

Certificateur(s)

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10

<http://www.u-paris10.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le cadre de structures sportives doit :

- Participer à la définition et à la conduite de la politique sportive de la structure
- Initier, développer et manager les projets et activités sportives définis préalablement
- Manager et animer les équipes, assurer le relationnel interne
- Communiquer et promouvoir les activités de son organisation (association, collectivité locale...)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Définir, mettre en œuvre, suivre et contrôler les décisions de gestion de la structure
- Organiser le fonctionnement de la structure et des équipes
- Organiser des événements sportifs
- Déterminer la conformité des installations par rapport à la pratique sportive
- Élaborer et mettre en œuvre la formation nécessaire aux collaborateurs
- Assurer la relation avec les joueurs (ses) et leurs familles
- Établir les rapports d'activités et les présenter en assemblée générale, ou aux instances sportives ou de tutelle
- Mettre en place les procédures de communication relative à l'organisation des activités sportives (en interne et en externe)
- Représenter l'entité auprès des instances officielles (sportives, juridiques, administratives, territoriales)
- Décliner dans l'entité les directives de l'organisation de tutelle
- Faire respecter en interne les règles de fonctionnement
- Recruter, évaluer, licencier les personnels de l'entité.
- Promouvoir l'activité de la structure au travers des supports marketing

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Fédérations sportives, associations sportives, collectivités locales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable de service des sports

- Responsable communication interne/externe
- Responsable des relations internes
- Cadre technique sportif
- Manager (euse) animateur (trice) de club sportif
- Responsable de salle de sport
- Chef de projet sportif
- Chargé de mission

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 545 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	52 608
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

Le président du jury (directeur de la formation continue)

Le responsable pédagogique de la formation

Un professionnel des métiers visés

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 28/04/2016

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.u-paris10.f>

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16787/>